



Encapsulation des excédents dans une société IS Attendre ne crée pas de valeur, sauf si ...

Newsletter n°16-406 du 29 NOVEMBRE 2016



PIERRE YVES LAGARDE

Conserver dans une société les excédents devant revenir au chef d'entreprise est tentant. Immédiatement, cela réduit la taxation subie. Taxation que certains commencent à juger comme difficilement soutenable.

Pourtant, la stratégie reste-t-elle pertinente, quand l'analyse ne se limite pas à son seul bénéfice immédiat, mais qu'elle englobe toute la chaîne de valeur d'une opération d'épargne, la phase de capitalisation, la phase de prélèvements et la transmission ?

La réponse à cette question techniquement complexe est celle que nous adorons tous, nous les conseils : « ça dépend ! ».

Pour structurer le raisonnement nous (1) vérifierons qu'attendre ne crée pas mécaniquement de valeur (2) rappellerons que le gain possible est issu de la non amputation de l'investissement par la dette fiscale et (3) présenterons un schéma global d'analyse.

I. Attendre ne crée pas mécaniquement de valeur : exemple de dividendes capitalisés pendant 15 ans dans une structure soumise à l'impôt sur les sociétés

	Capitalisation du résultat au sein de la société pendant 15 ans	Distribution du résultat à l'associé personne physique
Résultat avant impôt sur les sociétés	750 000	750 000
Impôt sur les sociétés	250 000	250 000
Résultat mis en réserve	500 000	500 000
Résultat distribué		500 000
Taxation de la distribution (TMI 45 %)		40,21%
Distribution disponible		298 950
Capitalisation des réserves	500 000	
Souscription d'un contrat de capitalisation		298 950
Rendement brut	2,00%	2,00%
Distribution nette n+15 (TMI 45 %)	364 660	
Valeur rachat nette n+15		378 672

2. Mais cela offre mécaniquement un avantage important : on évite l'amputation de la somme à investir par le montant de la fiscalité latente

Nous avons mesuré dans l'exemple ci-dessus que, s'il ne s'agissait que de retarder la distribution, les résultats restaient très proches. Pour que la stratégie d'encapsulation permettent un gain significatif, il faut tabler sur une diminution des prélèvements. Possible, mais bien aléatoire.

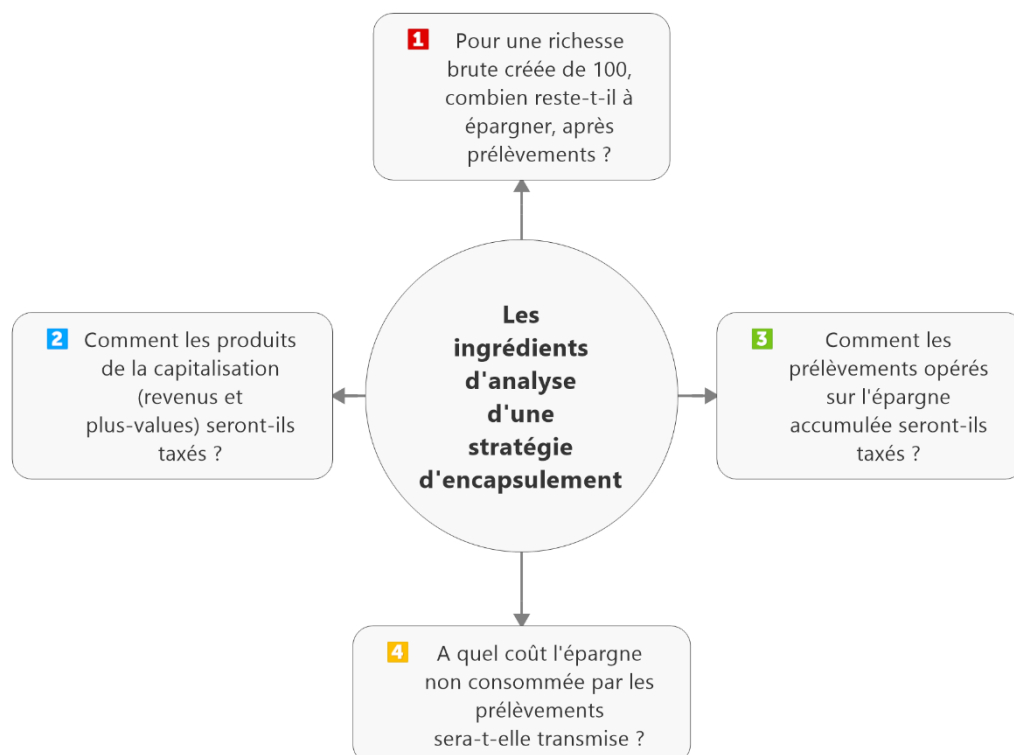
Par contre, la stratégie d'encapsulation préserve la somme à investir ou à transmettre. 500.000 € restent disponibles dans la stratégie d'encapsulation, contre 298.950 € pour la stratégie de distribution, soit un surplus de 67 %. C'est de la pertinence d'utilisation de ce surplus que dépendra la supériorité de la stratégie d'encapsulation.

Il faudra donc d'abord comparer l'efficacité des stratégies de capitalisation financière et/ou immobilière au sein d'une société soumise à l'IS.

Puis mettre en évidence la plus grande richesse de la boîte à outils de la transmission, quand elle peut porter sur une personne morale, qui facilite la fameuse « donation nord-coréenne ». Celle qui est possible tôt dans le cycle de prospérité de l'entrepreneur, parce qu'elle préserve l'essentiel de ses droits politiques et économiques, sans tomber dans l'abus, qui peut naître de, notamment :

- L'abus de jouissance, quand l'usufruitier rend ses pouvoirs trop dictatoriaux.
- La clause léonine, quand les droits de vote multiples deviennent trop pluraux.

3. Notre analyse des stratégies possibles devra combiner 4 paramètres : la capacité d'épargne, la taxation de la capitalisation, la taxation des prélèvements et la transmission



PENSEZ A VOUS INSCRIRE POUR NOS DERNIERES FORMATIONS EN 2016



6 Décembre	PARIS	Les stratégies d'encapsulation des résultats dans les sociétés IS 7 heures DETAILS ET INSCRIPTIONS ICI	PIERRE YVES LAGARDE
8 Décembre	PARIS	Comment intégrer l'assurance vie dans les stratégies de constitution et de transmission du Patrimoine 7 heures DETAILS ET INSCRIPTIONS ICI	STEPHANE PILLEYRE
13 Décembre	PARIS	Des produits à la stratégie... Gestion du patrimoine privé et pro 7 heures DETAILS ET INSCRIPTIONS ICI	STEPHANE PILLEYRE
14 et 15 Décembre	PARIS	La mise en œuvre du conseil patrimonial : Cas pratiques 7 heures DETAILS ET INSCRIPTIONS ICI	STEPHANE PILLEYRE
15 Décembre	PARIS	Conséquences fiscales du démembrement 7 heures DETAILS ET INSCRIPTIONS ICI	JACQUES DUHEM

